

BC saisie par : LAVANDIER	le 25.10.2021	Validé par: LAVANDIER	le 25.10.2021
Interlocuteur :		JUN PATRICE EURL 720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS	
Centre : CS202 Chargé secteur TER02 02			

Client: Tél: 0979104314 Fax: 0476077113

Contrat:
ESI: 0085 PONT DE CLAIX ILES DE MARS GPE
PONT DE CLAIX ILES DE MARS
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.01.1971 Date entrée patrim.: 01.01.1971

OBJET DE LA COMMANDE:	vitre hall 9 stendhal a changer		
Date de début d'exécution:	25.10.2021	Fin d'exécution:	02.11.2021

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NVAND30000-Travaux de remise en état suite vandalisme	1,02	147,06	150,00	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
150,00	0,00	150,00	15,00	165,00

Opération:	S. analytique: Travaux parties communes
------------	---

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux		Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:				
Signature du locataire		Signature de l'entreprise		

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'oeuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art